

SOUTIEN À DOMICILE

Quand la perte d'autonomie devient un risque financier

Par Nathalie Dubois, Directrice générale de la FCAAP

Vieillir chez soi le plus longtemps possible. L'idée fait largement consensus et correspond au souhait de la majorité des personnes âgées. Depuis plus de 20 ans, elle est également au cœur des orientations gouvernementales québécoises en matière de soutien à domicile. Mais entre le principe et la réalité, l'écart demeure important!

Pour rester chez elle, une personne en perte d'autonomie doit pouvoir compter sur une multitude de services : aide à l'hygiène, préparation des repas, entretien domestique, soins infirmiers, soutien psychosocial, adaptation du domicile...

Des besoins qui évoluent avec le temps et qui devraient pouvoir être comblés simplement, au bon moment et avec la bonne intensité.

Or, les personnes accompagnées par les CAAP nous racontent trop souvent une tout autre histoire.

Un système devenu trop complexe

Au fil des années, les programmes de soutien à domicile se sont multipliés : chèque emploi-service, PEFSAD, crédit d'impôt pour maintien à domicile, achats de services par le réseau, allocations personnalisées en RPA, pour n'en nommer que quelques-uns. Chacun a sa logique, ses critères d'admissibilité, ses règles et ses modalités de financement.

Non seulement il est extrêmement difficile pour une personne ou ses proches de s'y retrouver mais, en plus, cette complexité produit trop souvent des iniquités.

En effet, deux personnes avec des besoins comparables peuvent recevoir des services différents ou devoir assumer des coûts très différents selon leur lieu de résidence, le programme auquel elles ont accès ou le prestataire qui leur offre le service.

La qualité doit être au rendez-vous

La multiplication des prestataires de services soulève une autre question fondamentale : celle de la qualité.

Les CAAP accompagnent des personnes qui rapportent des services donnés à des heures variables, des changements fréquents d'intervenants ou encore des services qui ne sont tout simplement pas rendus comme prévu. Pour une personne qui a besoin d'aide pour son hygiène ou ses activités quotidiennes, par exemple, ces problèmes ne sont pas de simples irritants. Ils touchent directement sa dignité, sa sécurité et sa qualité de vie.

Le recours à des partenaires externes fait partie de la réponse aux besoins croissants en soutien à domicile. Toutefois, il est important de conserver des leviers et des possibilités de recours si l'on veut s'assurer que la qualité des services se maintienne.

Les personnes âgées s'appauvrissent

À la complexité et aux enjeux de qualité s'ajoute une autre tendance préoccupante : le transfert progressif d'une partie des coûts vers les personnes elles-mêmes. Pour certaines personnes, ce ne sont que quelques heures de services. Pour d'autres, lorsque la perte d'autonomie s'accroît, la facture peut devenir considérable.

« C'est au réseau de s'organiser autour de la personne, et non à la personne de s'organiser autour du réseau. »

Nous arrivons alors à un paradoxe : collectivement, nous encourageons les personnes à demeurer chez elles, mais nous leur demandons de financer une part croissante des services dont elles ont besoin pour y parvenir.

La perte d'autonomie n'est pourtant pas un choix. Elle ne devrait pas davantage devenir un risque financier individuel.

Remettre les CLSC au cœur du système

Simplifier les programmes est nécessaire. Mais nous croyons qu'il faut aller plus loin et repenser la porte d'entrée elle-même.

Les CLSC devraient retrouver une place centrale dans l'organisation du soutien à domicile. Pas seulement comme guichet d'accès ou comme coordonnateurs de services offerts par d'autres, mais comme véritables services de première ligne dans leur communauté.

Imaginons un CLSC où une personne en perte d'autonomie pourrait trouver une équipe de proximité composée notamment d'infirmières, de travailleurs sociaux, d'ergothérapeutes, de médecins et d'IPS. Une équipe capable d'évaluer globalement sa situation, de coordonner les services, mais également d'en offrir directement et d'intervenir en prévention avant qu'une situation se détériore.

Le soutien à domicile ne devrait pas être un assemblage de programmes et de prestataires que l'utilisateur doit lui-même apprendre à coordonner. C'est au réseau de s'organiser autour de la personne, et non à la personne de s'organiser autour du réseau.

Faire de la perte d'autonomie une responsabilité collective

Dans sa plateforme électorale, la FCAAP demande au prochain gouvernement de simplifier les programmes de soutien à domicile, de garantir un coût équitable peu importe que les services soient offerts par le public ou par un prestataire privé, de prévenir l'appauvrissement et de renforcer les mécanismes permettant d'intervenir lorsque la qualité des services est compromise.

Si nous faisons collectivement le choix de permettre aux personnes de demeurer chez elles le plus longtemps possible, nous devons aussi nous donner collectivement une série de moyens pour rendre ce choix réel.